



Instance de concertation régionale Région Bretagne 13 février

Syndicats représentés : UNSA, CFDT, CFTC, CGT, FO, FSU.

Administrations représentées : DREAL, DIRECCTE, DRETS, DRAJES, SGAR, DRAF, DRAC.

La préfète en région Bretagne a proposé à l'ensemble des organisations syndicales de se réunir afin de les informer et de débattre sur les modalités de mise en œuvre de la réforme de l'Organisation Territoriale de l'État. Il ne s'agissait pas d'une concertation. Et elle a par ailleurs indiqué avoir effectué l'exercice de réorganisation qui lui était demandé dans le strict respect des instructions données.

Les thèmes abordés à l'occasion de cette réunion d'échange et d'information ont été :

- le résultat de l'arbitrage du projet présenté par la préfète aux organisations syndicales le 25 octobre et transmis au Secrétariat Général du Gouvernement dans la foulée.
- la présentation de la préfiguration de la nouvelle Délégation Régionale Académique à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (DRAJES)
- la présentation de la préfiguration de la nouvelle Direction régionale de l'Economie du Travail et de la solidarité (DRETS) dont le nom et l'acronyme ne sont pas encore arrêtés.
- la présentation de la préfiguration des DDICSTE.
- la présentation de l'état d'avancement de la création des Secrétariats Généraux Communs. Etrangement appelés désormais SGCD pour Secrétariats Généraux Communs Départementaux, ceci peut être pour faire la différence avec un SGCR à venir.

Les représentants de l'UNSA ont fait part de leurs craintes et revendications au travers [d'une déclaration préalable](#).

Ils ont notamment fait part de l'inquiétude des agents par rapport à une situation encore peu claire et de ce fait très angoissante.

Concernant le SG Commun il semble même que certains départements et préfigureurs n'informent pas suffisamment les agents et représentants du personnel. Dans le projet qu'ils présentent, ils proposent par ailleurs des conditions de travail peu propices à inciter les agents à rejoindre le SG commun (Bureaux « openspace », règlement intérieur différent et non adapté, absence de téléphones professionnels, absence de restaurant administratif, lieu de travail très mal desservi par les transports en commun,...)

Comme l'a indiqué l'UNSA dans sa déclaration, ces conditions de travail dégradées par rapport aux conditions actuelles pourraient entraîner une défection plus importante que prévue des agents appelés à rejoindre le SG Commun. Ceci serait à terme préjudiciable pour tous les agents travaillant en DDI compte tenu de la perte de compétences qui va s'en suivre notamment sur le sujet des Ressources Humaines.

Pour tous les services en voie de création, madame la préfète en région Bretagne indique que c'est aux préfigureurs d'informer et communiquer avec les représentants du personnels et les agents. Elle déclare : « **Mesdames et messieurs les préfigureurs nourrissez les représentants avec les informations dont vous disposez.** » Juste après et à propos de la création du SGC 35 sous sa responsabilité et celle du préfigureur elle dit « **La création du SGC 35, tout est écrit et rédigé** (sous entendu donc communicable)».

Elle indique enfin que son rôle se limite à mettre en œuvre la politique de l'État au niveau national et que de ce fait la concertation au niveau régional reste, elle aussi, limitée.

Elle a toutefois demandée avec insistance que l'arbitrage sur sa proposition de projet de réorganisation de fin

octobre 2019 soit rendu et communiqué rapidement et elle a donc souhaité en informer les agents et représentants du personnel dès qu'elle a pu avoir connaissance de cet arbitrage.

Elle indique être soucieuse du sort des agents et que dans ces réorganisations si chaque agent est propriétaire d'un grade, et souvent d'un métier (hors filière administrative), chaque agent bénéficiera également d'un certain nombre de garanties dans le cadre de cette réorganisation, dont le droit à rester sur sa résidence administrative. En revanche elle souligne qu'un fonctionnaire n'est pas propriétaire de sa mission.

La préfète a enfin regretté que les nouvelles lignes de gestion mises en place suite à la suppression des missions sur la mobilité des par chaque ministère n'aient pas été harmonisées en prévision de ces réorganisations à venir car cette absence d'harmonisation pourrait être source d'importantes difficultés.

Arbitrage du projet de la préfète en région Bretagne de fin octobre 2019.

- En ce qui concerne les missions Sport, Jeunesse et vie associative, la propositions de la préfète en région seraient acceptées et applicables.

En terme de dimensionnement ceci représenterait :

- 2 agents pour le FDVA1, la formation, l'information jeunesse et mobilité des jeunes et qui pourraient rester dans les locaux de la DRJCS

- 7-8 agents qui auraient vocation à rejoindre le GIP de Dinard

- 30 à 35 agents auraient vocation à rejoindre la DRAJES

- il convient de rajouter une cinquantaine de Conseillers Techniques du Sport dont le sort n'est pas à ce jour réglé et en attente de décision au niveau ministériel. Il en est de même en ce qui concerne le devenir de la certification formation qui attend l'avis de l'inspection générale.

Le modèle de délégation à la région est sous observation au niveau national en vue d'un éventuel élargissement à d'autres territoires.

La préfète demande au préfigurateur de la DRAJES et au directeur de la DRJCS de prévoir une fiche de présentation de la nouvelle organisation à venir, récapitulant les différents volets et niveaux d'intervention de la future organisation..

Une manœuvre RH serait à prévoir pour organiser le transfert de tous les agents à l'Education Nationale avant que les missions puissent être déléguées (avec les agents) à la région et au GIP ensuite à partir du le 1^{er} janvier 2021.

- la création d'un service public assurant le continuum sur l'emploi des sujets de l'Insertion, de la Formation et de l'Emploi. Ceci déboucherait sur la création des Directions départementales de l'Insertion de la Cohésion Sociale du Travail et de l'Emploi et d'une Direction Régionale.

- la création d'une Direction Départementales de la Population (DDPP) de plein exercice en Ille et Vilaine, regroupant services vétérinaires et répression de fraudes, et en parallèle de celle des Directions départementales de l'Insertion de la Cohésion Sociale du Travail et de l'Emploi (DDICSTE). Ces deux nouvelles directions auraient néanmoins vocation à être créées simultanément. En revanche compte tenu de la création de la DDPP à iso-périmètre et iso-missions (Services vétérinaires et Concurrence et répression des fraudes), il se pourrait qu'il n'y ait pas de préfiguration et qu'un projet de service soit réalisé après la création de la DDPP.

- Dans le domaine de la Culture, la Bretagne a une longueur d'avance sur la future loi 3 D (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation) puisqu'il existe un contrat d'action de la région Bretagne dans le domaine du cinéma. Ce contrat sera élargi à l'éducation artistique autour du livre et du cinéma. Cette réorganisation impactera un ou deux agents qui seront mis à disposition. La préfète indique cette délégation de compétence exercée par la collectivité au nom de l'État est réversible.

- Le projet de la préfète incluait également des mutualisations sur des missions métiers, ceci afin de « répondre à des tensions sur certaines missions ».

C'était ainsi le cas sur l'application droit des sols en Ille et Vilaine. Aussi avait il été proposé la création d'une plateforme interdépartementale entre les Côtes d'Armor et l'Ille et Vilaine. Cette mutualisation est en attente validation en CAR. Pourtant d'après les informations des élus UNSA cette réorganisation est déjà quasiment mise en oeuvre.

- La proposition du préfet du Finistère pour la création d'une direction départementale en charge de l'environnement, de l'aménagement, de la transition énergétique et une direction départementale dédiée à l'accompagnement des mutations agricoles et à la protection des populations a été rejeté au motif que cette séparation des missions ne va pas dans le sens inéluctable du regroupement de l'agriculture et de l'écologie au niveau national.

Présentation de la préfiguration DRETS (nom pas encore arrêté) par la préfiguratrice madame DESCACQ

Dimensionnement indicatif du service : Environ 170 agents

Compte tenu de l'état d'avancement de la préfiguration, le dimensionnement précis de la future DRETS n'est pas encore arrêté. Le partage des effectifs du secrétariat général entre la DRAJES (SG rectorat) et la DRETS n'est pas encore défini et reste incertain.

Concernant la formation et la certification médico-social le sort de cette mission sera déterminé à l'issue du rapport d'inspection en cours qui sera publié fin mars.

Le macro-organigramme est à ce jour connu et validé par la préfète en région et a été présenté aux représentants du personnel et aux agents.

La constitution du micro-organigramme va pouvoir démarrer. Il s'agit dans cet exercice de parvenir à marier les métiers de l'insertion sociale et professionnelle. Une revue des missions sera par ailleurs effectuée.

Les entretiens avec les agents sont prévus après les vacances de février.

La préfiguratrice souligne l'importance du dialogue informel mais qui reste limité compte tenu du refus des représentants du personnel de la DIRECCTE de dialoguer en dehors des instances formelles.

Une foire aux questions a été mise en place pour répondre aux questions et interrogations des agents.

Une lettre d'information est également réalisée et diffusée aux agents.

Enfin un ensemble de mesures d'accompagnement est proposé au personnel concerné.

Pour le traitement des situations particulières des agents qui vont fusionner sur les SG régionaux la préfète en région Bretagne demande aux préfigureurs de prévoir d'assurer une « manœuvre RH » particulière pour ces agents afin qu'ils soient parfaitement accompagnés et ainsi rassurés du mieux possible.

Présentation de la préfiguration de la DRAJES par monsieur DAUMAS, préfigureur.

Il n'est pas à ce stade de la préfiguration pas possible d'indiquer de dimensionnement d'effectif (monsieur Daumas a été nommé au 1^{er} février).

Il s'agira de la seule délégation du rectorat possédant un réseau départemental.

L'exercice de réalisation du macro-organigramme est en cours et sera doublement validé par le recteur et la préfète.

Ce macro-organigramme sera a priori assez simple à constitué puisque construit à iso-périmètre et iso-missions.

Au 1^{er} juin les agents seront nommés et resteront en place et évolueront au fur et à mesure de la mise en place de la nouvelle organisation. En fonction de la mise en oeuvre de la délégation au conseil régional, les ajustements d'organisation s'opéreront d'ici le 1er janvier 2021. Il n'est pas prévu d'implantation immobilière spécifique avant cette date et il n'y a donc a priori pas de changement de lieu de travail à prévoir avant cete date.

Il n'y aura pas de secrétariat général (SG) propre à la nouvelle délégation car ce sont les services généraux du

rectorat qui assureront ces missions.

Les agents du Secrétariat Général devront donc se répartir entre le SG du rectorat et le nouveau SG de la DRETS, une fois le dimensionnement des ETP nécessaires sera terminé. Le principe d'affectation de ces agents en dehors du mouvement Education Nationale est a priori envisagé et les agents concernés du SG de la DRJSCS seront placés sous la double autorité de la DRETS et du Recteur avant la bascule définitive au 1er janvier 2021 .

Un protocole d'accompagnement RH est en cours de finalisation avec les représentants du personnel au niveau national. Enfin, sur le dialogue social, le préfigurateur a prévu de participer aux différentes instances et de rencontrer en dialogue informel à la demande, tout en participant également aux réunions des DDSCS et des inspecteurs d'académie pour l'intégration aux DSDEN.

Un secrétariat général commun sera par ailleurs constitué entre la DDICSTE d'Ille et Vilaine et la direction régionale.

Création des DDICSTE

Le Sgar suit les 4 préfigurateurs de ces nouvelles direction.

15 janvier : présentation d'une feuille de route générale.

Un comité de suivi s'est mis en place et s'est tenu le 12 février avec la participation des préfigurateurs DRETS et DRAJES et l'aide d'un cabinet privé.

Ce comité régulier a vocation à traiter les questions soulevées par les préfigurateurs et à diffuser l'outillage et les kits méthodologiques prévus (notamment échantillon de modèles de documents). Le calendrier prévoit une production des macro-organigrammes courant mars et malgré un rythme soutenu et contraint. L'objectif de mise en place reste fixé au mois de juin. Le macro-organigramme est prévu pour courant mars. Compte tenu de ce retard non prévu le passage au micro-organigramme sera de ce fait décalé dans le temps.

Création des Secrétariats Généraux Communs

Les préfigurateurs sont accompagnés par un cabinet privé. Les présentation de la démarche en CT de février à mars

Le dimensionnement est connu depuis le 31 janvier et communiqué aux représentants du personnel.

Le dialogue social est organisé par les préfets. Il est prévu d'assurer des réunions de comités techniques conjoints.

La campagne des deuxièmes entretiens va commencer à partir de maintenant afin de commencer les prépositionnements au 15 mars et donc assurer une bascule au 1^{er} juillet 2020.

Suite à la question évoquée de la méconnaissance des positions statutaires retrouvez sur [la page de ce compte-rendu](#) un tableau reprenant les positions statutaires et les informations concernant ces positions.

La prochaine instance régionale se tiendra fin avril début mai 2020.